



ᑲᑎᑏᑦ ᑩᑕᑎᑦᑎᑦᑎᑦᑎᑦ ᑩᑎᑎᑦᑎᑦ
Comité consultatif de l'environnement Kativik
Kativik Environmental Advisory Committee

Kuujuaq, le 28 juillet 2021

Marie-Andrée Vézina

Direction du Programme de réduction des rejets industriels et des lieux contaminés
Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
675, boul. René-Lévesque Est, 9e étage, Boîte 71
Québec, QC G1R 5V7

OBJET: Plan d'action 2022-2026 de la Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés

Madame Vézina,

Le Comité consultatif de l'environnement Kativik (CCEK) a été créé en vertu du chapitre 23 de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois (CBJNQ). Le CCEK est un organisme consultatif en matière de protection de l'environnement et du milieu social du Nunavik auprès des gouvernements responsables. En cette matière, il est l'intermédiaire privilégié et officiel des gouvernements du Canada et du Québec ainsi que de l'Administration régionale Kativik (ARK) et des corporations municipales nordiques. Ainsi, lors de l'élaboration ou de la mise à jour de lois et de règlements applicables au nord du 55° parallèle, le ministère de l'Environnement de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) devrait inclure le CCEK dans sa démarche de consultation.

Le CCEK a pris connaissance, à travers un échange avec une tierce partie, de la démarche en cours au sein du MELCC qui vise à développer un nouveau plan d'action pour la mise en œuvre de la Politique de protection des sols et de réhabilitation des sols contaminés. Par la présente, le CCEK souhaite appuyer la lettre transmise au MELCC par l'Administration régionale Kativik (ARK) en juin 2021. Cette lettre décrit avec justesse les défis particuliers de la région où la production d'énergie repose sur le diesel et le mazout dont le transport et l'entreposage, souvent inadéquat, sont à l'origine de nombreux déversements. La gestion des sols contaminés y est complexe et dispendieuse, particulièrement en raison de l'éloignement géographique des 14 villages nordiques et de l'absence d'accès routier ce qui conduit à une dépendance à l'égard du transport maritime coûteux et saisonnier.

La prévention des déversements et la gestion des sols contaminés au Nunavik présentent des obstacles uniques qui requièrent des solutions uniques. C'est pourquoi le CCEK encourage le

Secrétariat du CCEK

C. P. 930, Kuujuaq (Québec) J0M 1C0
Tél. : 819-964-2961, poste. 2287
Fax : 819-964-0694
Courriel : bpatenaude@krg.ca

MELCC à inclure des mesures adaptées à la situation du Nunavik dans le nouveau plan d'action. La lettre de l'ARK identifie par ailleurs plusieurs pistes de solutions que nous vous invitons à considérer :

- Campagnes de prévention et de sensibilisation des organisations régionales propriétaires des bâtiments ;
- Formations en prévention, identification des risques et intervention d'urgence ;
- Création et mise à jour de guides d'entretien ;
- Suivis plus serrés du Bureau d'urgence en environnement auprès des responsables de déversements ;
- Adaptation des normes du bâtiment aux régions nordiques en ce qui concerne les réservoirs de mazout ;
- Centres de traitements des sols (privés ou municipaux) dans plusieurs communautés ;
- Programme d'aide financière pour effectuer les travaux de décontamination ;
- Recherche et développement adapté aux réalités nordiques ;
- Chauffage électrique de certains bâtiments essentiels (tels que les stations de pompage d'eau potable).

Le CCEK suivra avec intérêt le développement du nouveau plan d'action et sa mise en œuvre au Nunavik. Il souhaite être tenu informé lorsque de nouvelles informations seront disponibles.

Veillez agréer, Madame Vézina, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le président,

Tunu Napartuk

CC. Véronique Gilbert, Administration régionale Kativik